

L'an **DEUX MILLE DOUZE le 26 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 22 mars 2012**

PRESENTS : J. ANCEY, C. ARGOUD, S. BAFFERT, J-C. CARTANNAZ, B. COTTAVE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD

EXCUSES : F. DESCURE, J-C. RECEVEUR, et S. BRUN.

POUVOIRS : F. DESCURE à M. ROBVEILLE, J-C. RECEVEUR à J-P ROUSSET et S. BRUN à S. BAFFERT

Secrétaire de séance : M. ROBVEILLE

Le Maire rend compte au Conseil Municipal du délai d'urgence de la convocation. Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce délai.

Il demande également au conseil municipal de se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour, notamment sur le point «demande de subvention exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur pour la construction du centre technique municipal » à déposer avant le 31 mars prochain.

Le conseil municipal par 7 voix POUR, 7 CONTRE, 1 ABSTENTION, considérant que la voix du Maire est prépondérante, décide de maintenir ce point à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les autres points inscrits à l'ordre du jour, le conseil municipal décide de les maintenir également.

1- RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 20 FEVRIER 2012 PORTANT ELECTION DES NOUVEAUX DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIVU DES REMONTEES MECANIQUES ST PIERRE/LE PLANOLET :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération prise le 20 février 2012 concernant l'élection des délégués au S.I.V.U. des remontées Mécaniques Saint Pierre/Le Planolet pour représenter la Commune de Saint Pierre de Chartreuse, en raison du recours gracieux de la Préfecture qui est en cours.

Le conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

- **DE RETIRER** la délibération du 20 février 2012

2- ÉLECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIVU DES REMONTEES MECANIQUES :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2003-13487 en date du 09/12/2003 portant création du S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) des remontées mécaniques Saint Pierre/Le Planolet,
- Vu l'article 4 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
- Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants de la commune auprès du S.I.V.U. des remontées Mécaniques Saint Pierre/Le Planolet,
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

◆ **DE PROCEDER** à une nouvelle élection ainsi qu'il suit :

- **1^{er} titulaire :**

Candidat : Monsieur Yves GUERPILLON

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Yves GUERPILLON : 9 voix

- M. Christophe SESTIER : 3 voix

- **M. Yves GUERPILLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire**

- **2^{ème} titulaire :**

Candidat : Monsieur Frédéric DIEDERICHS

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Monsieur Frédéric DIEDERICHS : 8 voix
- Monsieur Christophe SESTIER : 2 voix
- Monsieur Jean-Claude RECEVEUR : 2 voix

Monsieur Frédéric DIEDERICHS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

- **3^{ème} titulaire :**

Candidat : Monsieur Michel VIRARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Michel VIRARD : 9 voix
- Monsieur Christophe SESTIER : 1 voix
- Monsieur François DESCURE : 1 voix

Monsieur Michel VIRARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

- **4^{ème} titulaire :**

Candidat : Monsieur Stéphane BAFFERT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Stéphane BAFFERT : 8 voix
- Monsieur François DESCURE : 2 voix

Monsieur Stéphane BAFFERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

- **1^{er} suppléant :**

Candidat : Monsieur Jean-Claude CARTANNAZ

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Jean-Claude CARTANNAZ : 9 voix
- M. Jean-Claude RECEVEUR : 1 voix

M. Jean-Claude CARTANNAZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

- **2^{ème} suppléant :**

Candidat : Monsieur Benoit KOCH

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Benoît KOCH : 9 voix

- M. François DESCURE : 1 voix

- M. Benoît KOCH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

- **3ème suppléant :**

Candidat : Monsieur Stéphane BRUN

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Stéphane BRUN: 8 voix

- M. Christophe SESTIER : 1 voix

- M. Stéphane BRUN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

- **4ème suppléant :**

Candidat : Monsieur Jean ANCEY

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Jean ANCEY : 8 voix

- M. François DESCURE : 1 voix

- M. Jean ANCEY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

- ◆ **de TRANSMETTRE** la présente délibération au président du S.I.V.U. des remontées Mécaniques Saint Pierre/Le Planolet.

3- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MINISTERE DE L'INTERIEUR POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

Dans le cadre de la réflexion globale pour l'aménagement de la commune de St Pierre de Chartreuse menée par les élus : plan de développement local et plan de référence, la commune de Saint Pierre de Chartreuse a lancé un projet de construction d'un nouveau centre technique municipal

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 126 850.00 € HT

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 20 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de travaux d'intérêt local pour la réalisation de ce CTM, et d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	105 000.00 €	Conseil Général	371 861.00 €
Terrassement - VRD	205 000.00 €	Ministère Intérieur	20 000.00 €
Construction	750 000.00 €	Autofinancement communal	734 989.00 €
Imprévus	66 850.00 €		
TOTAL HT	1 126 850.00 €	TOTAL HT	1 126 850.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à la majorité :

- **DECIDE** des travaux de construction du Centre Technique Municipal,
- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il a été présenté,
- **SOLLICITE** une subvention de 20 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet

4/ VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION A L'EPHEMERE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'Ephémère un acompte de subvention de 25 % du montant accordé en 2011 afin de lui permettre de faire face à ses charges de salaires avant le vote du budget communal 2012, soit 25% de 15 300 € = 3 825 €.

5/ APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 20 FEVRIER ET DU 9 MARS 2012

Le Conseil Municipal n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance des comptes-rendus, ce point est reporté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h40